



Universités européennes

Proposition de la CPU

Création des partenariats structurants européens

La CPU, Conférence des Présidents d'Université qui regroupe 129 membres, les universités françaises et les établissements d'enseignement supérieur, détaille ci-dessous les grands objectifs et les principes de mise en œuvre des campus transnationaux, que la DG EAC pourrait mettre en place dans le prochain programme Erasmus+. Cette proposition vise principalement à créer des relations pérennes, fortes et dynamiques entre un nombre limité d'établissements d'enseignement supérieur européens, notamment en articulant leurs coopérations à la fois sur la formation et la recherche toutes deux nécessaire à l'élaboration de stratégie des établissements. De tels partenariats permettront également d'amplifier la structuration de l'EEES au niveau européen.

Dans une période d'incertitude sur l'évolution de la construction européenne, il est important de souligner l'apport des programmes européens à destination des espaces de l'enseignement supérieur et de la recherche. Aujourd'hui ces programmes doivent passer à un niveau supérieur de coopération en favorisant la **construction de partenariats structurants entre un nombre limité d'établissements du supérieur européens (4 à 6)**. Ces programmes doivent se nourrir des stratégies d'établissements et être au plus près des besoins. Ce sera l'effet de levier pour structurer plus avant les relations entre établissements au niveau des étudiants, des enseignants-chercheurs et du personnel administratif, renforcer les liens vertueux entre la recherche et la formation ainsi que les complémentarités entre établissements d'enseignement supérieur avec l'objectif de les inciter à se nourrir des programmes existants.

Ces programmes vont indiquer leur objectif et trajectoire avec plusieurs étapes (ex. après les premiers 3 ans) ainsi que les livrables (ce qui pourrait être le cas après 5 ans). Après la cinquième année, un léger soutien pourrait assurer la période des prochains trois ans afin de consolider ces universités européennes et assurer leur pérennité.

Une approche intégrée, pérenne et ciblée pour renforcer la stratégie des établissements

La CPU est profondément attachée à une approche intégrée au niveau européen et favorable à des liens beaucoup plus forts entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Une telle approche permet les établissements d'enseignement supérieur de développer les stratégies européennes et internationales des établissements et renforcer les partenariats pérennes et à long terme.

Cette vision intégrée passe par :

- une gouvernance plus resserrée entre les trois Directions Générales (notamment DG R&I, DG

EAC et DG REGIO);

- des liens plus forts et structurants entre les programmes Erasmus+, H2020 et les fonds structurels, et des interactions réelles entre recherche/formation au service de la stratégie mise en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur;
- l'intégration de la dimension recherche dans le programme Erasmus+ quand cela est possible et de la formation dans le programme H2020, dans le but de faciliter dès que possible le transfert des résultats de la recherche vers la formation, notamment celle des jeunes chercheurs;
- renforcement des liens entre les partenaires publics et privés.

L'objectif de ces campus transnationaux est d'inscrire leur champ d'activité en complémentarité avec ceux des partenariats stratégiques qui pourraient s'y intégrer.

Il vise à structurer plus avant les relations entre établissements au niveau des étudiants, des enseignants-chercheurs et du personnel administratif et renforcer les liens vertueux entre la recherche et la formation ainsi que les complémentarités entre établissements d'enseignement supérieur. Le programme des universités européennes spécialisées à certains domaines sera organisé au travers de la coopération des établissements disposant d'atouts complémentaires, tant au niveau de la formation que de la recherche. Dès la mise en place, ces partenariats pourront préfigurer une plus grande assurance de pérennité dans leur mode de fonctionnement.

1. Pour une réelle vision intégrée entre H2020 et Erasmus+ : renforcer les liens entre enseignement et recherche

Favoriser le lien formation – recherche

Ces partenariats devront combiner enseignement supérieur (modules d'enseignements complémentaires co-construits entre plusieurs établissements, mobilité des étudiants, usage d'outils numériques), recherche et innovation (programme de formation à et par la recherche, exploitation des résultats de la recherche par les structures d'innovations en lien avec les entreprises), seuls à même de permettre des partenariats structurants et pérennes. Ceci pourrait être atteint grâce au développement d'un portfolio étudiant et l'acquisition des crédits ECTS dans les différentes institutions en lien avec les partenariats structurants.

Idée 1 : Sensibilisation à la recherche

Afin de sensibiliser les étudiants de premier cycle à la recherche, la création d'un module dans le curriculum des offres de formation sera fortement encouragée. Ce module pourra aborder les sujets suivants :

- i) l'explication de l'identification d'une question scientifique,
- ii) les outils et recherche bibliographique,
- iii) le choix des outils pour répondre à la question scientifique,
- iv) un bref séjour en laboratoire de recherche dans l'un des établissements du campus transnational,
- v) les bases de l'intégrité scientifique,
- vi) la présentation des métiers de la recherche et les moyens d'y accéder.

Ce module de cours pourrait être co-construit par différents intervenants des établissements

partenaires et dispensé soit via visioconférence, soit via création et mise en ligne d'une plateforme. Idéalement, des bénéficiaires du prochain programme-cadre FP9 seront sollicités afin d'illustrer ce module par des cas concrets.

Idée 2 : Sensibilisation à l'innovation et l'entrepreneuriat

La création d'un module dans le curriculum des offres de formation sera fortement encouragée afin de sensibiliser les étudiants de premier cycle ainsi que les candidats au doctorat à l'innovation et l'entrepreneuriat. Ce module pourra aborder les sujets suivants :

- i) protection et exploitation de la propriété intellectuelle en tant que résultat du travail des chercheurs
- ii) la maturation des projets innovants et transfert technologique
- iii) que c'est l'entrepreneuriat ?
- iv) de la recherche à l'entrepreneuriat (y compris les témoignages des étudiants-chercheurs qui ont effectué un projet d'entrepreneuriat)
- v) des mécanismes variés combinant la recherche et la création d'entreprises.

Ce module de cours pourrait être co-construit par différents intervenants des établissements partenaires et des professionnels en innovation et création d'entreprises. Ils seront dispensés soit via visioconférence, soit via création et mise en ligne d'une plateforme.

Idée 3 : Dissémination du savoir acquis par H2020 et le futur FP9

Dans ce cadre, il faudra inciter fortement à l'intégration et à la dissémination des connaissances des programmes européens de recherche dans ce réseau d'établissements lorsque un des établissements de l'université européenne participe au H2020 et aux futurs FP9 projets (ex. ERC, MSCA ou projets collaboratifs) qui devraient déboucher sur un transfert quasi systématique des connaissances vers les formations des établissements impliqués, en conduisant à une sensibilisation forte à la recherche des étudiants de premier cycle et au niveau doctoral (d'après la pertinence des connaissances) et au-delà au travers de séminaires (qui pourraient être mis en ligne) et de stages dans les laboratoires (notamment dans ceux qui gèrent les projets FP9) des membres du partenariat.

Idée 4 : Mobilité des chercheurs

Il sera nécessaire d'avoir un mécanisme pour pouvoir inviter les chercheurs/enseignants/innovateurs européens de haut niveau (non-membres de l'université européenne) ou les pays hors l'UE en séjour entre 1 et 6 mois pour délivrer les cours, partager leurs savoir-faire et développer les interactions entre formation, recherche et innovation (ils auront la possibilité de transférer ces connaissances à tous les membres de l'université européenne, au travers de la mobilité virtuelle ou physique.

2. Les mobilités comme moyen structurant de renforcer ces partenariats

2.1 La mobilité individuelle

La coopération entre les membres des partenariats structurants pourra d'autant plus être incitée et rendu pérenne, que la mobilité sera considérée comme un vecteur important de rapprochement entre des responsables de service des établissements, des enseignants-chercheurs et des étudiants. Ces mobilités s'adresseront aux différentes catégories d'établissements et permettront de renforcer les liens stratégiques, et certains domaines de spécialisation de ces établissements.

2.1.1 La mobilité étudiante

Il y a un éventail des programmes/outils européens pour favoriser la mobilité des étudiants. L'objectif est d'avoir un nombre suffisant d'étudiants concernés. Les établissements de ce partenariat peuvent choisir le bon instrument et augmenter les processus d'intégration étape par étape. Dans ce cadre, un nombre important des étudiants doit profiter de cette mobilité. La mobilité encadrée (en comparaison avec la mobilité individuelle non encadrée) permet de créer un environnement basé sur confiance, pour les étudiants et les enseignants ; c'est un élément clé pour l'augmentation de la mobilité. Cette mobilité physique des étudiants pourra être atteinte via trois processus :

- La mobilité de crédits qui devrait concerner un nombre important d'étudiants dans les autres établissements membres du partenariat, qui fera partie des diplômes dans leur établissement d'accueil (études ou stages, dont la longueur peut varier de 2 mois jusqu'à un an académique)
- La mobilité dans les programmes de double diplôme (études ou stages d'après les modalités accordées par les partenaires)
- La mobilité dans les programmes de master conjoints ou diplômes conjoints (possibilité d'utiliser Erasmus Mundus programme)

La mobilité étudiante, via la mobilité de crédits, est un des éléments clés permettant l'individualisation des diplômes, ainsi que l'ouverture d'une possibilité de développer des formations basées sur la pluridisciplinarité en promouvant l'idée d'un programme de formation construit autour des majeurs et des mineurs. Cette approche est aujourd'hui reconnue pour sa capacité à assurer une meilleure insertion professionnelle.

Pour les doctorants, un financement par une période de 12 mois est à prendre en considération. Pour répondre aux besoins des cotutelles en termes de codirection des doctorats conjoints mais également pour assurer des séjours de recherche de longueur suffisante pour avancer les travaux.

S'agissant de la mobilité des étudiants en situation de handicap, une charte élaborée par la Commission Européenne permettrait aux acteurs de clarifier la procédure d'accueil, afin d'harmoniser les pratiques entre Etats membres.

2.1.2 Mobilité des enseignants/chercheurs

La création des programmes de double diplôme et de diplômes conjoints implique la mobilité des facultés et des chercheurs

- En tant que professeur invité (cadre de mobilité ECTS)
- En tant que professeur contribuant au montage d'un programme de double diplôme
- En tant que professeur contribuant au diplôme conjoint

2.3 Pédagogie innovante

Approches nouvelles de l'enseignement et l'apprentissage

Les nouvelles approches pédagogiques doivent être au cœur des préoccupations des ces universités européennes (cela représenterait un critère d'évaluation). L'utilisation des outils numériques est un moyen pour faciliter le développement et la mise en œuvre des curricula.

- une approche centrée sur l'étudiant / classe inversée¹

¹ <http://www.uq.edu.au/teach/flipped-classroom/what-is-fc.html>

- l'apprentissage mixte (« *blended learning* »), combinaison de la formation en face-à-face et formation à distance aide à optimiser le temps passé dans la classe, individualiser les cours et améliorer la qualité des programmes de formation.

- apprentissage basé sur problèmes est une approche centrée sur l'étudiant qui encourage la maîtrise du sujet via un travail collaboratif entre étudiants dans le but de résoudre un problème à solutions multiples. Ceci peut être réalisé au cours de la formation en face-à-face ainsi que à l'aide des classes virtuelles.

Classe virtuelle

La mobilité virtuelle ne peut se substituer à la mobilité physique et doit être un outil supplémentaire permettant de nouveaux types de coopérations entre établissements, notamment en contribuant à des formations à distance pour les diplômes conjoints ou à des web-séminaires scientifiques pour les doctorants.

En effet, afin de permettre aux étudiants de connaître l'expérience à l'international, la création de modules de cours à distance dans le cadre de doubles diplômes sera à encourager. Ces modules pourront être à la fois dispensés en classe par des visio-conférences mais aussi via une plateforme puisqu'ils sont particulièrement adaptés au format de visio-conférence/classe virtuelle. C'est une voie à prendre vers l'internationalisation de son institution et vers l'inclusion. En sus, l'approche pédagogique pourrait, par exemple, se faire par un « apprentissage basé sur problèmes » favorisant ainsi le travail collaboratif entre étudiants de différents établissements impliqués dans la formation.

3. Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie est essentielle pour la compétitivité de l'économie basée sur la connaissance. Celle s'applique à tous les niveaux de l'éducation et de la formation et concerne toutes les étapes de la vie, ainsi que les différentes modes d'apprentissage. En général, les personnes qui suivent la formation tout au long de la vie sont plus âgées que les étudiants en formation initiale et travaillent souvent en parallèle, ce qui rend la mobilité impossible pendant les études.

Ainsi, la création des modules pédagogiques en ligne adaptés à cet objectif, comme un mixe qui allie la visio-conférence et présence de l'enseignant, apparaît comme une solution. Le portfolio des cours en ligne pour les différents programmes pour les étudiants en formation initiale développés par le personnel enseignant des établissements impliqués dans l'université européenne sera mis à disposition des cours de formation tout au long de la vie. Celle-ci portera sur l'acquisition des compétences sera encouragée plutôt que la délivrance des diplômes.

4. Renforcer les liens institutionnels entre les établissements membres des universités européennes

Ce partenariat est basé sur l'évolution des stratégies communes, l'amélioration du fonctionnement des structures administratives et problématiques (propriété, financement, énergie, facteur de pérennité, bien-être des étudiants, stratégies des RH, direction et gestion, gouvernance, ainsi que l'amélioration de l'internalisation des établissements, etc.). Ces enjeux importants peuvent être abordés dans le cadre du *capacity-building* infra-européen (entre les membres de l'université européenne). Ils peuvent concerner le personnel académique et administratif effectuant la mobilité physique et virtuelle.

Les conclusions seront ensuite mises à la disposition de chaque communauté dans un souci de dissémination du partage des bonnes pratiques. Les objectifs pourront notamment porter sur l'aide à un des membres du partenariat, l'amélioration du processus interne, le domaine qualité, la dissémination (hors Europe) et la visibilité des nouvelles pratiques. Le dispositif doit être au service de l'ensemble des membres.

Les membres de l'université européenne proposeront leur propres priorités et objectifs.

5. Soutenir le dispositif

Ces universités européennes seront construites sur la base d'une stratégie pluriannuelle communément établie entre les établissements membres.

Les universités européennes devront démontrer leur volonté de structurer leur partenariat de manière pérenne, notamment en renforçant les liens recherche et formation. Ils pourraient également démontrer leurs complémentarités et points communs ainsi qu'une volonté de renforcer leurs spécialisations et filières d'excellence.

Ils devront être souples et inscrits par un soutien dans la durée (5 ans avec passage par une évaluation à 3 ans).

6. Des plateformes au service des partenariats structurants

Afin de pallier aux difficultés des mobilités de longue durée pour certaines catégories d'étudiants, l'usage des outils comme la visioconférence ou de modules de cours (mobilité de crédits) déposés par les établissements du partenariat sur une plateforme par un établissement partenaire sera fortement encouragé. Ainsi, l'usage de l'apprentissage mixte (« *blended learning* ») dans le cadre de doubles diplômes sera fortement soutenu dans ce programme.

Les supports numériques, qu'ils s'agissent de contenu, comme de captation pourraient être mis à la disposition de la communauté après un temps de réserve fixé en accord par les établissements du partenariat structurant.

7. Des synergies à renforcer

Les plus grandes interactions souhaitées entre le FSE et le programme Erasmus+ passeront par une harmonisation des règles de financements et des calendriers compatibles afin d'accroître l'effet de levier (ex. équipement, formation tout au long de la vie) et un financement complémentaire de mobilité individuelle.

Les actions de formation représentent un pilier d'action de ces campus transnationaux mais pas uniquement. Ces actions de formation doivent revêtir des formes diverses et flexibles adaptées à la situation de ces établissements (que ces coopérations s'appuient sur des actions Erasmus + existantes ou autres)

Dans le cas des programmes Erasmus +, il serait utile d'envisager un système de bonus pour les établissements membres de campus transnationaux qui postuleraient à d'autres actions Erasmus + utile à leur stratégie lors de l'évaluation (masters conjoints).